



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Commentaires budget exécuté 2018 de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Courant 2018, la mutualisation au niveau régional des fonctions support a été étendue aux CCIT de l'Allier, du Cantal, de Grenoble, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Risque lié au système d'assurance chômage spécifique consulaire (CMAC).

Jusqu'au 31/12/2018, les CCIR cotisent au régime d'assurance chômage (CMAC) pour les collaborateurs qu'elles emploient (collaborateurs titulaires, CDD, vacataires). La mutualisation du risque entre les adhérents à laquelle procède la CMAC a été pointée par la Tutelle comme non conforme au régime de l'auto-assurance dont relèvent les établissements publics (Art. L5424-2 du Code du Travail). La CMAC qui doit se mettre en conformité procède à l'arrêt de ce dispositif, dans l'attente de liquider ledit régime.

A compter du 1er janvier 2019, les CCIR ne cotisent plus à la CMAC. Elles deviennent leur propre assureur en remboursant directement à Pôle Emploi qui se substitue à la CMAC, les allocations versées aux bénéficiaires. A compter de la promulgation de la loi PACTE en mai 2019, Les CCIR qui le souhaitent pourront adhérer au système d'assurance chômage de droit commun (Assedic) pour la population fermée des collaborateurs relevant du régime consulaire.

Par prudence, le réseau des CCI a décidé de reconstituer le risque à porter par chaque CCIR en déterminant une provision estimée au 31/12/2018 par la CMAC au travers d'une prestation d'actuariat. Cette estimation ayant été limitée à certaines catégories de population identifiées :

- Les personnes inscrites au chômage en cours d'indemnisation ou pour lesquelles il existe toujours des droits,
- Les collaborateurs en activité au 31/12/2018 en CDD,
- Les collaborateurs dont l'annonce de la future rupture de contrat de travail a été formalisée au 31/12/2018.

En revanche les collaborateurs en activité au 31/12/2018 en qualité de titulaires (CDI consulaire) ne sont pas pris en compte dans l'estimation.

Les cotisations versées jusque fin 2018 ont alimenté les réserves de la CMAC afin d'indemniser les allocataires. A la liquidation du régime, le sort du solde des réserves constituées par la CMAC, entrainera des régularisations des provisions ainsi constituées dans les comptes des CCIR au 31/12/2018.

Selon les préconisations du réseau national, la provision a été comptabilisée en charges exceptionnelles. Pour la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, la provision figure dans les comptes 2018 à hauteur de 11,594 M€, dont 9,005 M€ refacturés aux CCIT.

Risque sur cessations d'un commun accord de la relation de travail (CCART) effectuées par les CCI.

Il s'agit d'une forme de rupture conventionnelle.

En juin 2018, le conseil d'Etat a statué sur la notion d'assujettissement à charges sociales et impôts sur le revenu pour les CCART versées. L'exonération de charges sociales pratiquée est remise en cause, entrainant un risque de redressement sur les années 2015, 2016, 2017 et 2018 (jusqu'à la date de l'avis du conseil d'Etat).

Les CCART étaient tout de même assujetties à un forfait social de 20 %. Le risque porte donc au-delà de ce forfait, jusqu'à hauteur des charges sociales totales. Comme nous sommes en 2019 et compte tenu de la prescription triennale, il est considéré que le risque porte sur 2016, 2017 et 2018.

Le montant total des CCART versées entre 2016 et 2018, pour lequel nous n'avons appliqué qu'un forfait social de 20 % est de 2,591 M€.

Sur la base d'un un taux moyen (charges salariales et patronales) estimé (lors des échanges avec CCI France) à 58% (20%+58%-forfait social) assis sur le brut de la CCART, nous évaluons un risque maximal financier de 1,515 M€.

A compter du 1er janvier 2019, les indemnités versées à l'occasion d'une CCART sont officiellement exonérées de toute cotisation sociale et de toute imposition sur le revenu dans la limite des plafonds définis par la loi (art.8 de la LFI 2019).

Courant 2018, la reconstitution du Fonds de Financement des CCIR (FFCCIR), ayant fait l'objet d'un prélèvement de 500 M€ par l'Etat, s'est poursuivie.

Un traitement comptable particulier, préconisé par CCI France, prévoyant de provisionner le montant de ressource fiscale restant à recevoir et le risque en parallèle, est traduit dans les comptes dès 2015. A fin 2018, le montant de ressource restant à recevoir pour Auvergne-Rhône-Alpes est de 1,458 M€.

La masse salariale de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes s'élève à 123,3 M€ pour 2018 dont 110 M€ sont mis à disposition des CCIT.

Liste d'actions menées par la CCI de région et le réseau des CCIT en 2018.

Etudes économiques

- Suite à sa refonte fin 2017, le panel de conjoncture TPE-PME a été déployé dans toute la région et a permis de faire un état du climat des affaires en janvier et septembre, largement repris par la presse. Deux thèmes d'actualité ont été traités dans ce cadre : la transformation numérique des TPE-PME et leur cybersécurité.
- La partie Auvergne-Rhône-Alpes du répertoire national des offreurs de solutions pour l'Industrie du futur a été développée. Lors de sa présentation à Global Industrie Lyon, la région était ainsi la mieux représentée au plan national.
- Une analyse du commerce extérieur a été réalisée en automne et présentée sous forme de Coup de projecteur. En partenariat avec la Région et Business France, elle a mis en lumière l'export des domaines d'excellence « Santé », « Industrie du futur » et « IAA, agriculture ».
- Grâce au développement de solutions numériques internes, le process de réalisation des chiffres clés du réseau et de Conjonctura a été largement automatisé.

Environnement

- Commission régionale Développement Durable Auvergne-Rhône-Alpes
- Signature d'une nouvelle convention régionale de partenariat ADEME-CCIR 2018-2020
- Coordination et animation régionale du programme environnement : nouveaux programmes ADEME : Energie, déchets, écoconception, mobilité et écologie industrielle et territoriale
- Marché public national ADEME « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » : pilotage, suivi et reporting du dispositif, journée technique d'échange inter consulaire, séminaire national
- Fusion Auvergne : solde de 4 conventions Auvergne
- Instruction d'un projet d'action relatif aux inondations dans le cadre du Plan Rhône (fond FEDER via DREAL/Région)
- Représentation dans des instances diverses (PRAEC, PRPGD, Comité régional de la biodiversité, Charte CO2, TEPOS, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes...)

Développement régional

- Commission Régionale Aménagement du Territoire (CRADT).
- Suivi des schémas sectoriels « Appui aux Territoires » et « Gestion des Equipements ».
- Contribution des CCI au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires).
- Transport fluvial : groupe ports des CCI, travaux du Conseil de Coordination Interportuaire et Logistique Méditerranée-Rhône-Saône...
- Avis et représentation dans divers organismes ou consultations dans le domaine du transport, de l'aménagement du territoire, du foncier économique... Exemples : Transalpine, A45.

Tourisme

- Suivi des actions du Schéma sectoriel tourisme et animation de la Commission régionale Tourisme (3 réunions).
- Mise en œuvre des expérimentations du programme TOP, notamment dans le cadre d'une opération pilote avec AGEFOS PME.
- Pilotage du Plan Qualité Tourisme pour le déploiement de la marque en région et animation du Comité Régional de Gestion de la Marque Qualité Tourisme en partenariat avec la DIRECCTE (4 réunions ; 96 dossiers marqués).
- Relations institutionnelles et partenariats avec : la DIRECCTE (membre de la Commission Régionale Tourisme & Handicap); la Région (déploiement des aides régionales à

l'hébergement ; vallée mondiale de la gastronomie) ; le Comité de Massif des Alpes et le CGET Alpes ; le Comité Régional du Tourisme (membre de la Commission hébergement) ; les réseaux nationaux impliqués dans la marque Qualité Tourisme (Camping Qualité notamment) ; la Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air (présence et intervention aux Assises Régionales ; formations) ; l'ENE (membre du Comité de Pilotage Atouts Numériques et interface avec le réseau pour le renouvellement du programme).

Commerce et services

- Organisation de la 1ère Quinzaine régionale du Commerce en octobre 2018, de la Journée réseau « Cœurs de Ville et management de centre-ville » du 15 octobre 2018 et des Rencontres régionales du Commerce le 5 novembre 2018
- Déploiement du Centre régional de ressources sur le Management de Centre-Ville
- Soutien au commerce non sédentaire avec l'organisation d'une dizaine de réunions d'information à destination des collectivités locales
- Accompagnement des entreprises du commerce dans le cadre des dispositifs d'aides régionaux ou nationaux : investissement des TPE du commerce, manifestations des gilets jaunes, derniers commerces en milieu rural ...
- Relations institutionnelles avec les partenaires dans le cadre de la politique régionale en faveur de l'Economie de proximité et du dispositif national « Action Cœur de Ville »

Création/Transmission d'entreprise

- Animation Commission régionale Création Transmission Reprise CFE et des GTR Création Transmission Reprise et CFE
- Événementiel : Coordination de la communication régionale et Organisation de la présence des CCIT aux événements régionaux : Quinzaine régionale de la Transmission Reprise en Mai 2018, Salon des entrepreneurs les 12 et 13 Juin 2018, Quinzaine régionale l'Entrepreneuriat en Novembre 2018 ;
- Représentation institutionnelle sur les thématiques Création Transmission auprès de l'Etat, de la Région, de CCI France et des instances techniques des dispositifs gérés (Transentreprise, ...).
- Gestion du dispositif régional « Je lance mon projet » : coordination du déploiement de la prestation - gestion du reporting trimestriel Région et du bilan annuel Région - FSE. Conventonnement Région.
- Participation au projet régional informatique de GRC : Module « Accueil des porteurs de projet », Module « Base de connaissances ». Gestion de l'offre régionale et locale sur les thématiques Création-Transmission et Formalités CFE. Développement des reportings régionaux Indicateurs EEF et Bilan de suivi JLMP.

Industrie et services : Appui aux entreprises

- Commission régionale ISAE (Industrie Services Aux Entreprises) et travaux associés des groupes techniques Industrie et Directeurs Appui aux Entreprises.
- Animation de l'offre.
- Consortium EEN Enterprise Europe Network
- Coordination réseau des CCI dans AMBITION PME.
- Coordination régionale « AMO Commercial PME » dans le cadre d'AMBITION PME.
- Suivi de dispositifs sur le financement des entreprises : Kreaxi, FRI, HubFi, Start-up & Go.
- Suivi Événements (Semaine de l'industrie, Journées innovation du réseau ; Salons Midest à Global Industrie, Bourget...).
- Dispositif de Veille Mutualisée en partenariat avec ARAE.
- Relations avec les pôles de compétitivité et réseaux d'entreprises.

- Poursuite du chantier de déploiement de la GRC transversale et régionale Vitae et animation du Groupe de travail Marketing de l'offre.
- Participation au chantier Webfactory.

Formation

- Appui aux territoires pour répondre aux appels d'offres/appels à projet dans le domaine de la formation continue (OPCAs, Conseil Régional, Pole Emploi, etc.) – Veille, coordination, appui et administration
- Mission Handicap – Appui au développement de l'apprentissage pour les publics reconnus travailleurs handicapés
- Appui aux territoires sur le déploiement des outils métiers (Ammon & VITAE) et accompagnement/formation des collaborateurs
- Appui au développement de l'apprentissage et coordination des développeurs de l'apprentissage - veille juridique, création d'outil d'appui au développement (jerecruteunapprenti.fr), etc.
- Animation du dispositif d'information sur les métiers/entreprises – Mini stage, forum, salons, évènements etc.
- Animation du réseau formation régional – Représentation auprès des instances régionales (CREFOP, CARIF OREF, Conseil Régional etc.) – Coordination et/ou pilotage projet (ingénierie, juridique, développement) – Interface avec le niveau national (OPCAs, CCI France etc.)
- Pilotage de la collecte régionale de la taxe d'apprentissage – Mise à disposition et assistance sur les outils informatiques (inter CCIR), formation et accompagnement des collaborateurs de proximité

International

- Commission régionale International
- Déploiement du Schéma Sectoriel International, incluant la dimension budgétaire, son suivi et son déploiement
- Finalisation de l'offre homogène et régionale CCI International Auvergne-Rhône-Alpes
- Organisation des 10 ans de la Quinzaine de l'International
- Approfondissement de la relation avec Business France à travers la mise en place progressive de la Team France Export en Auvergne-Rhône-Alpes (conseillers dédiés, objectifs solidaires) et élargissement de la Team aux autres partenaires au premier rang desquels la Région
- Organisation / participation à des missions collectives régionales :
 - Maroc
 - Tunisie
 - Sénégal

Europe

- Dépôt d'une candidature dans le cadre du programme « UE-Turquie » pour l'organisation de rencontres d'affaires avec des entreprises turques
- Projet READY2GO (International : suivi des entreprises participantes, organisation d'une formation et d'une mission d'entreprises au Canada)
- Traitement des dossiers FEDER et FSE suivants pour obtention du paiement final :
 - Je lance mon projet 2017 (création d'entreprise)
 - Reflexe RH (International)
 - Performance Commerciale Internationale
 - Demande de subvention pour le dossier Je lance mon projet 2018-2019
 - Demande de paiement final du dossier ALPTIS (apprentissage)
 - Démarrage du projet Horizon 2020 IMPAWATT (efficacité énergétique)

Finances et Gestion

- Déploiement sur 2018 du nouvel ERP régional finance, couvrant les périmètres achats, budgets, comptabilité, trésorerie.
- Extension du processus de la mutualisation régionale de la comptabilité (comptabilité fournisseurs, clients et trésorerie) aux 4 CCI d'Auvergne, ainsi qu'à celle de Grenoble.
- Lancement du chantier d'analyse de la répartition du coût des fonctions support de la CCIR par CCI.
- Travaux sur les impacts financiers liés à la réforme consulaire (LFI, Loi Pacte, ...), avec la traduction du COP et de l'évolution des missions.
- Travaux d'analyse sur la rentabilité de l'activité formation du réseau régional.

Système d'information

- Organisation DSI : pas de changements d'organisation mais une réduction des effectifs pour faire face aux contraintes budgétaires
- Projet de GRC régionale VITAE : déploiement de la solution sur l'ensemble des CCI, formation des utilisateurs (1300), et poursuite des évolutions fonctionnelles
- Projet de FPC/FQD régional : déploiement de la solution sur l'ensemble des CCI, formation des utilisateurs (400), et poursuite des évolutions fonctionnelles
- Projet de réseau data + voix régional : consolidation des infrastructures autour des solutions régionales, migration partielle des CCI (poursuite en 2019) et déploiement de passerelles avec la GRC
- Projet de data center régional externalisé : consolidation des applications et des données au sein du data center régional, migration partielle des CCI (poursuite en 2019)

Ressources Humaines

- Fusion de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction des Affaires Juridiques
- Fonctionnement de la CCIR avec le DG et la DRH en cours de licenciement
- Passage de la DADS annuelle et des déclarations de charges mensuelles à la DSN mensuelle
- Réalisation du bulletin de paie simplifié
- Préparation de la fusion AGIRC-ARCCO et du prélèvement à la source
- Gestion du changement de mutuelle pour l'ensemble des collaborateurs
- Mise en place du fonds social régional
- Préparation du nouveau modèle de fonctionnement de la CMAC
- Suppressions de postes au sein de la CCIR, des CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne, Haute-Savoie, Drôme, Nord-Isère et Ardèche

Communication

- Animation et coordination du réseau communication des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Pilotage stratégique et opérationnel de la communication de la CCIR : accompagnement des élus et des services, production d'outils et supports, achat média, relations presse, partenariats médias, organisation d'événementiels
- Mise en œuvre de la stratégie digitale, ouverture d'un compte LinkedIn, intensification de la production des contenus.

Présentation du résultat budgétaire 2018

L'année 2018 se caractérise par les indicateurs suivants :

▪ un résultat net comptable de	3,8 M€ (prévu - 0,09 M€)
▪ une capacité d'autofinancement de	0,6 M€ (prévu 0,6 M€)
▪ un résultat budgétaire de	3,8 M€ (prévu - 1,7 M€)
▪ un fonds de roulement net de	7 M€ (prévu 6,8 M€)

La variation importante du **résultat comptable**, -3,8 M€ s'explique notamment par la prise en compte de :

- 2,6 M€ de provision CMAC à titre exceptionnel sur 2018.
- 0,5 de plus-value sur cessions d'immobilières décalées sur 2019.
- 0,7 aux dotations aux amortissements liées à la mise en service des projets AMMON, VITAE et SIFI.

La dégradation du **résultat budgétaire s'explique par :**

- L'augmentation des créances à long terme vis-à-vis des CCIT pour 1,7 M€ (CCART, Passif social lié à la retraite, ...)
- Pour le reste il s'agit du décalage de deux cessions immobilières sur la CCI du BEAUJOLAIS. (Cession partielle au MFR, cession de cellules aux Ateliers locatifs).

I – Ressource Fiscale 2018 :

La ressource fiscale : 85,1 millions d'euros, dont 71,3 millions d'euros reversés aux CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes et à France Télécom.

RESSOURCE FISCALE (en millions d'euros)	
TACFE	63,3
TACVAE	18,3
Fonds de péréquation 2017	3,5
	85,1

La ressource fiscale totale de 85 M€ comprend 3,4 M€ au titre du Fonds de péréquation consommés sur 2018.

La variation de ressource entre 2017 et 2018 correspond à la baisse de 17% du plafond national de la TA CVAE. (Loi de Finances 2018)

Au 31 décembre 2018, le montant de TFC 2015 au titre de la reconstitution du FFCCIR restant à recevoir est de 1,4 M€.

II – Répartition de la ressource fiscale

Le montant total des parts contributives reversées est de **71,3 M€**, soit 2,5 M€ au titre du prélèvement France Telecom et **68,8 M€** aux CCIT.

Ce dernier montant comprend un reliquat sur la TFC 2015 de 1 M€, neutralisé dans les comptes par une reprise sur provision, car figurant déjà dans les comptes 2015.

CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes en K€	Exécuté 2018 (versement aux CCIT au titre de la TFC 2018)	Reversement au titre de complément TFC 2015	Fonds Péréquation (ZRR)	Total
Ain	4 333	76	74	4 483
Allier	3 499	54	226	3 779
Ardèche	2 528	45	200	2 773
Cantal	1 259	20	395	1 673
Drôme	3 775	66		3 841
Grenoble	7 738	141	138	8 017
Lyon Métropole	21 700	386	310	22 396
Nord Isère	3 482	61	30	3 574
Savoie	3 870	68	74	4 012
Haute-Loire	2 069	30	226	2 325
Haute Savoie	4 498	76	74	4 648
Puy-de-Dôme	7 090	79	56	7 225
Total Général	65 841	1 102	1 802	68 745

III - Collecte régionale de la taxe d'apprentissage

La collecte régionale de taxe d'apprentissage est réalisée pour la deuxième année consécutive par l'OCTA inter consulaire CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, couvrant le périmètre des Chambres de Commerce, des Métiers et de l'Agriculture.

Avec un montant de 85 M€ (36 016 dossiers validés) en 2018, la collecte de la taxe d'apprentissage est en diminution de 0.45 M€ par rapport à la collecte de 2017. Elle comprend 40,9 M€ du FRA (Fraction Régionale pour l'Apprentissage) reversés au trésor public.

Il convient de souligner qu'en 2018 les produits de collecte de 996 K€ n'ont pas atteint le plafond autorisé de 1 102 K€. Les frais de collecte ont été répartis à hauteur de 43 % en faveur des CCIT, le solde de 567,8 K€ venant couvrir une partie des frais engagés par la CCI de région.

Les frais de collecte et de gestion prélevés sur le montant de la collecte encaissée figurent pour 996 K€ dans la rubrique « Autres produits » du compte de résultat. Les frais remboursés aux délégataires figurent quant à eux pour 428,3 K€ dans la rubrique « Autres charges » du compte de résultat.

IV - Analyse détaillée du budget de fonctionnement

Les états budgétaires qui sont soumis à votre approbation ont été établis conformément à la circulaire 1111 de 1992, dans le respect du plan comptable.

Nous allons examiner successivement les principaux postes du compte de résultat et du tableau des opérations en capital de la CCI de région.

CCI de région AUVERGNE-RHONE-ALPES (en K€)	Exécuté 2 017	Rectificatif '(2) 2 018	Exécuté '(3) 2 018	Ecart / budget '(4) = (3) - (2)
Ressources fiscales	102 454	86 850	85 085	-1 765
Chiffre d'affaires	5 021	6 492	5 312	-1 180
Subventions	1 683	1 686	1 610	-76
Reprise sur provisions	1 964	886	4 533	3 647
Transferts de charges	109 383	108 762	106 598	-2 164
Autres produits	1 737	996	1 501	505
Produits financiers	269	211	226	15
Produits exceptionnels	-616	1 822	8 931	7 109
Autres produits	119 440	120 855	128 711	7 856
Quote part ressources fiscales aux CCI	82 224	68 489	68 745	256
Prelèvement France Télécom	2 505	2 505	2 505	0
Achats de matières et appro	287	260	227	-33
Variation de stock autres appro.	6		-5	-5
Autres charges externes	6 914	8 244	6 211	-2 033
Impôts	8 362	7 539	7 980	441
Salaires et traitements	77 263	77 103	74 501	-2 602
Charges sociales	38 521	38 923	36 993	-1 930
Dotations amortist. & provisions	4 782	2 336	6 550	4 214
Autres charges	1 774	837	1 635	798
Charges financières	450	426	426	0
Charges exceptionnelles	84	1 107	11 860	10 753
Impôt sur les bénéfices	17	31		-31
Charges	223 188	207 800	217 628	9 828
Résultat	-1 293	-95	-3 832	-3 737
Résultat	-1 293	-95	-3 832	-3 737
Dotations amortissements & provisions	4 788	2 336	9 138	6 802
Reprise sur provisions	1 974	886	4 548	3 662
+ / - values de cession d'actifs	283	717	154	-563
Capacité d'autofinancement	1 238	638	604	-34
Capacité d'autofinancement	1 238	638	604	-34
Cessions ou réductions d'immobilisations	208	1 674	43	-1 631
Augmentation des capitaux propres	2 439		-33	-33
Diminution des stocks	8			0
Ressources	3 894	2 312	614	-1 698
Investissements	4 144	2 817	3 609	792
Remboursements d'emprunts	476	848	848	0
Augmentation des stocks	66	371	6	-365
Emplois	4 686	4 036	4 463	427
Résultat budgétaire	-792	-1 724	-3 849	-2 125

1. Les produits d'exploitation

Ressource fiscale (85 M€)

Cf. point I page 7

Chiffre d'affaires (5 312 K€)

Le Chiffre d'affaires provient à 75% des Services gérés de la CCIL du Beaujolais et 25% de l'activité de la CCIR, selon la décomposition suivante :

Décomposition du Chiffre d'Affaires	Montant en K€	%
Port	1 422,15	27%
Service Divers	1 136,71	21%
Service Formation	828,19	16%
Aéroport	575,61	11%
Service Général	1 349,03	25%
Aménagements	0,26	0%
Total	5 311,94	100%

Le Chiffre d'Affaires réalisé est inférieur de 1 180 K€ par rapport au Budget rectificatif 2018 voté, qui provient pour l'essentiel des Zones d'aménagements 750 K€ et de la Formation pour 280 K€. Le reste étant réparti sur l'ensemble des autres Services.

Subventions (1 610 k€)

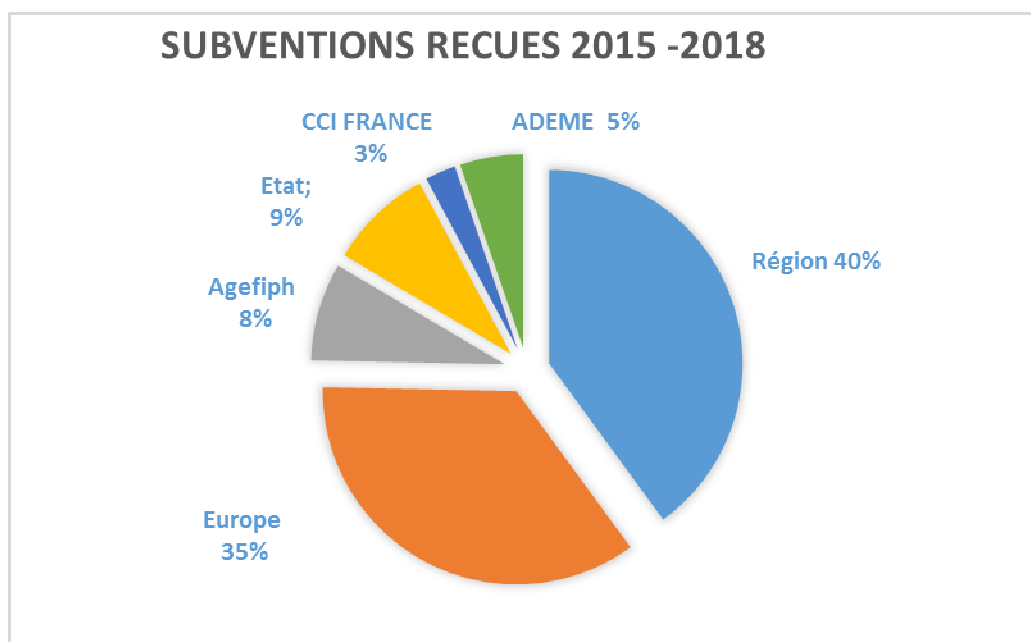
Les produits liés aux subventions pour un total de 1 610 K€ comprennent 1 580 K€ de subventions acquises à la CCIR dans le cadre des différents programmes de financement et 30 K€ d'autres subventions (taxe d'apprentissage ...).

La CCI de Région porte de nombreux projets subventionnés pour le compte du réseau des chambres de la région ou d'autres partenaires. Elle reçoit alors mandat pour répartir ces subventions conformément aux accords et conventions passés. Dans ce cas, les subventions transitent directement dans des comptes de bilan et non pas au compte de résultat.

- Subventions encaissées :

En 2018, la CCI de Région a encaissé 2.6 millions d'euros de subventions :

ORGANISMES FINANCEURS	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Région	1 621	2 149	636	1 248	5 654
Europe	683	1 383	1 906	1 032	5 003
Agefiph	330	193	448	188	1 159
Etat	216	729	248	34	1 227
CCI FRANCE	199	90	71	0	360
ADEME	370	67	221	89	747
TOTAL	3 418	4 611	3 530	2 591	14 150



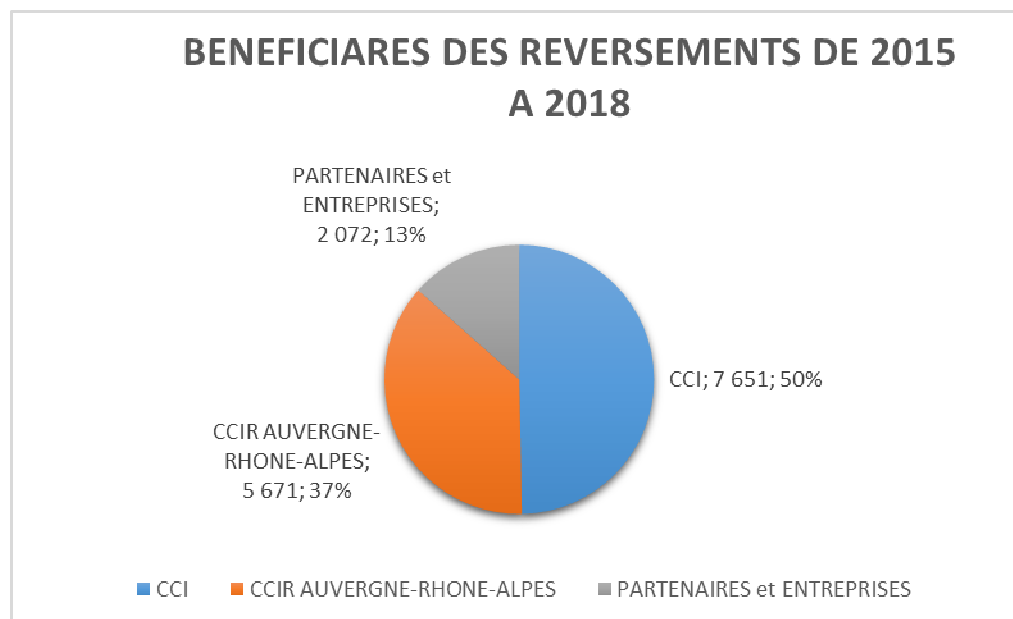
La diminution des subventions encaissées provient du changement de procédures de nos principaux financeurs (arrêt du versement des avances, ex : Commercial PME saison 6), de l'augmentation de la durée des dispositifs (Go Export) et des délais de réception des soldes (Commercial PME saison 3 volet conseil) et à la non reconduction de certaines actions (Parcours Réussite Apprentissage).

- Subventions affectées

4.8 M€ ont été affectés sur la même année.

Les bénéficiaires de ces reversements ont été :

BENEFICIAIRES	2015	2016	2017	2018	TOTAL
CCI	2 158	1 724	2 289	1 480	7 651
CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES	1 257	1 197	1 638	1 580	5 671
PARTENAIRES et ENTREPRISES	468	448	829	327	2 072
TOTAL	3 882	3 368	4 756	3 387	15 394



A travers le dispositif de conventionnement régional, la part des sommes affectées aux CCI atteint une part moyenne sur les 4 ans de 50 %.

Pour compléter cette présentation, il est intéressant d'ajouter à ces sommes les dépenses du réseau prises en charge par la CCI de Région. C'est ainsi qu'en 2018 la CCI de région a réinjecté 428 K€ supplémentaires dans le réseau (remboursement des frais de collecte de la taxe d'apprentissage).

▪ Subventions d'exploitation

La CCI de région hors la CCI locale du Beaujolais (1 497 K€)

Les subventions d'exploitation qui figurent en tant que produits au compte de résultat, contribuent uniquement à la couverture des charges de la CCI de région. En 2018, celles-ci se sont élevées à 1 498 K€ contre 1 548 K€ en 2017.

En 2018, les partenaires financeurs de ces actions ont été les suivants :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes	560 K€
- Agefiph	313 K€
- Europe	575 K€
- Ademe	46 K€
- Etat	4 K€

Les financeurs ont contribué au déroulement des opérations suivantes :

- Commercial PME (Région Auvergne-Rhône-Alpes – Europe)	552 K€
- Point A (Agefiph)	313 K€
- Go Export (Région Auvergne-Rhône-Alpes - Europe)	165 K€
- Alptis (Europe)	118 K€
- EEN : Entreprises Europe Network (Europe)	98 K€
- Commerce et management de centre-ville (Région - Europe)	68 K€
- Objectif Qualité (Région Auvergne-Rhône-Alpes - Europe)	39 K€
- Environnement (Ademe - Région Auvergne-Rhône-Alpes)	34 K€

- Jeremie 2 (Région Auvergne-Rhône-Alpes - Europe)	29 K€
- Je lance mon projet (Europe – Région Auvergne-Rhône-Alpes)	25 K€
- Impawatt (Europe)	21 K€
- Energie climat (Ademe – Région Auvergne-Rhône-Alpes)	11 K€
- Quinzaine de l'international (Région Auvergne-Rhône-Alpes)	9 K€
- Movil App (CCI France)	7 K€
- A2ID (Etat)	4 k€
- Presolve (Europe)	4 K€

Subventions d'exploitation de la CCI locale du Beaujolais (83 K€)

Aux subventions d'exploitation de la CCI de région, il convient de rajouter les subventions d'exploitation de la CCI locale du Beaujolais. Le montant s'élève à 83 K€ correspondant principalement aux conventions :

- Contrat d'objectifs Innovation	5 K€
- Développeurs de l'apprentissage	12 K€
- Objectif environnement	11 K€
- Commercial PME	8 K€
- Je lance mon projet	25 k€
- Go Export	5 K€
- Atouts Numériques	16 K€
- Alptis	1 K€

Reprises sur provisions d'exploitation (4 533 M€)

Il s'agit pour l'essentiel de reprises de provisions sur les engagements sociaux et sur la TFC 2015

CCI en K€	Allocation Ancienneté	Indemnité fin de Carrière	Reprise pour restructuration	Reprise Ressource Fiscale	Reprise provision travaux	Reprise prov clients douteux	Total
Ain		3					3
Allier		28					28
Ardèche		106					106
Cantal							0
Drôme		112	240				352
Grenoble		450					450
Lyon Métropole		450					450
Nord Isère		36	120				156
Savoie		24	15				39
Haute-Loire		3					3
Haute Savoie		53					53
Puy-de-Dome							0
CCI région		378	1 075	1 433	2	6	2 894
Total Général	0	1 642	1 450	1 433	2	6	4 534

Autres Produits (1 501 K€)

Les autres produits sont constitués :

- Des frais de collecte 2017 de la taxe d'apprentissage pour 996 K€ (dont 428,3 K€ reversés aux CCIT délégataires).
- Du reversement des cotisations au fonds social régional pour 500 K€.

Transferts de charges (106 598 K€)

Cela concerne essentiellement la refacturation aux CCIT de toutes les opérations relatives à la paie, effectuée au titre de l'année 2018.

CCI	Décompte Paie -	Décompte sal vacataires	IFC-AA	CP CET -	Refacturation personnel	autres provisions sociales	Total
Ain	3 343	129	33	-76		25	3 454
Allier	4 067	238	24	11		-440	3 900
Ardèche	3 433	78	-72	-60		44	3 423
Cantal	1 730	22	20	44		42	1 858
Drôme	6 901	350	-50	-149		-66	6 986
Grenoble	31 359	3 646	-185	-468		-290	34 062
Nord Isère	4 247	147	-4	-107		-108	4 175
Lyon Métropole	28 316	591	-223	-342		1 009	29 351
Puy de Dôme	6 852	141	116	144		197	7 450
Savoie	3 710	0	19	-33		252	3 948
Haute Savoie	5 811	0	6	-141		38	5 714
Haute Loire	1 963	92	22	21		99	2 197
CCIR					80		80
Total Général	101 732	5 434	-294	-1 156	80	802	106 598

Transferts de charges (8 931 K€)

Cela concerne principalement les refacturations aux CCIT du risque CMAC ainsi que des quelques dernières régularisations des provisions liées aux congés de transition (dispositif qui s'est terminé au 30/6/2018).

2. Charges d'exploitation

Autres achats et charges externes (6 211 K€)

Ils se montent à 6 211 K€ contre 8 244 K€ prévus au budget rectificatif 2018.

Les achats et charges externes proviennent pour l'essentiel à près de 75% du service général de la CCIR y compris la CCIL du Beaujolais et 25% des autres activités de la CCIL, selon la décomposition suivante :

Décomposition des autres achats et charges externes	Montant en K€	%
Service Général	4 472,22	72%
Service Formation	740,75	12%
Service Divers	551,53	9%
Port	359,33	6%
Aéroport	73,94	1%
Aménagements	12,75	0%
Total	6 210,51	100%

Le montant des achats et charges externes de 2018 est inférieur de 2M€ par rapport au budget rectificatif 2018, qui provient pour moitié du Service général et 35% des Zones d'aménagements. Le reste étant réparti sur l'ensemble des autres Services.

Charges de personnel

- Masse salariale (123,3 M€)

Masse salariale CCIR Auvergne-Rhône-Alpes 2018 en K€	123 309,2
Brut	77 956,1
Rémunération	66 439,6
Vacations	5 989,9
Indemnités de départ	5 526,6
Charges sociales	38 099,9
Charges fiscales	7 253,3

Le montant de la masse salariale s'élève à 123,3 millions d'euros. Le montant brut de la masse salariale est de 78 millions d'euros, les charges sociales atteignent 38,1 millions d'euros et les charges fiscales s'élèvent à 7,2 millions d'euros.

Le taux moyen des charges patronales pour l'ensemble des CCI Auvergne-Rhône-Alpes est de 58,2 %.

- Masse salariale par CCI

Le personnel mis à disposition des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes représente 89,2 % de la masse salariale totale soit un montant de 110 M€.

Frais de personnel par CCI 2018 en K€	Brut	Charges sociales	Charges fiscales	Total
CCI Ain	2 124,2	1 090,3	254,2	3 468,7
CCI Ardèche	2 280,4	1 003,7	244,9	3 529,0
CCI Drôme	4 567,8	2 214,7	474,7	7 257,2
CCI Nord Isère	2 645,7	1 295,3	300,8	4 241,9
CCI Grenoble	9 503,0	4 965,0	755,5	15 223,5
GEM	13 349,3	6 489,5	195,2	20 034,0
CCI Lyon Métropole	18 073,8	8 730,4	2 084,8	28 889,0
CCIL Villefranche et du Beaujolais	1 911,9	967,0	181,9	3 060,8
CCI Savoie	2 129,9	1 131,4	260,3	3 521,6
CCI Haute-Savoie	3 541,7	1 806,5	421,8	5 770,0
CCI Allier	2 703,9	1 246,9	326,7	4 277,5
CCI Cantal	1 040,7	547,0	121,8	1 709,5
CCI Haute Loire	1 229,0	642,5	149,2	2 020,7
CCI Puy de Dôme	4 222,9	2 213,0	521,4	6 957,3
Total des CCIT	69 324,1	34 343,2	6 293,4	109 960,7
CCIR Auvergne-Rhône-Alpes	8 632,0	3 756,7	959,9	13 348,6
Total CCI de la région	77 956,1	38 099,9	7 253,3	123 309,2

- Masse salariale : comparatif entre le rectificatif 2018 et l'exécuté 2018

Le montant de la masse salariale enregistre une baisse nette de 1,4 M€ en 2018 soit -1,1%. Cette baisse est principalement liée à des projections budgétaires non réalisées pour partie (transfert de personnel, primes,)

La masse salariale de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes augmente de 0,1K€ comprenant 1,8M€ de coûts de départ.

Après retraitement des coûts de départ, la baisse de la masse salariale totale atteint 1,6%.

Frais de personnel mis à disposition en K€	Rectificatif 2018	Exécuté 2018	Ecart	%
CCI Ain	3 899,1	3 468,7	-430,4	-11,0%
CCI Ardèche	3 595,2	3 529,0	-66,2	-1,8%
CCI Drôme	6 988,4	7 257,2	268,8	3,8%
CCI Nord Isère	4 249,0	4 241,9	-7,1	-0,2%
CCI Grenoble	15 559,6	15 223,5	-336,1	-2,2%
GEM	21 533,1	20 034,0	-1 499,1	-7,0%
CCI Lyon Métropole	28 275,4	28 889,0	613,6	2,2%
CCIL Villefranche et du Beaujolais	3 021,6	3 060,8	39,2	1,3%
CCI Savoie	3 467,9	3 521,6	53,7	1,5%
CCI Haute-Savoie	5 856,8	5 770,0	-86,8	-1,5%
CCI Allier	4 247,3	4 277,5	30,2	0,7%
CCI Cantal	1 766,1	1 709,5	-56,6	-3,2%
CCI Haute Loire	2 008,6	2 020,7	12,1	0,6%
CCI Puy de Dôme	6 985,6	6 957,3	-28,3	-0,4%
Total personnel mis à disposition	111 453,7	109 960,6	-1 493,1	-1,3%
CCIR Auvergne-Rhône-Alpes	13 254,0	13 348,6	94,6	0,7%
Total CCI de la région	124 707,6	123 309,2	-1 398,5	-1,1%

- Analyse des coûts de départs

Les coûts de départ de l'exécuté 2018 s'élèvent à 5,5M€ (hors charges). Ils augmentent de 10,5% par rapport au rectificatif d'octobre 2018. Certaines CCI avaient sous-estimé lors du BR 2018 le montant des licenciements.

Coût de départ 2018 hors charges (congé de transition, retraite, rupture, licenciement) en K€	Rectificatif 2018	Exécuté 2018	Ecart	%
CCI de l'Ain	-	20,1	20,1	-
CCI de l'Ardèche	400,1	396,1	-4,0	-1,0%
CCI de la Drôme	99,7	477,4	377,7	NS
CCI Nord Isère	191,5	163,4	-28,1	-14,7%
CCI de Grenoble	58,5	157,0	98,5	NS
GEM	251,9	255,6	3,7	1,5%
CCI Lyon Métropole	1 677,1	1 733,1	56,0	3,3%
CCIL de Villefranche et du Beaujolais	12,6	50,9	38,4	NS
CCI de la Savoie	-	-	-	-
CCI de la Haute-Savoie	108,2	109,3	1,1	1,0%
CCI Allier	290,5	290,5	-	-
CCI Cantal	-	-	-	-
CCI Haute Loire	-	-	-	-
CCI Puy de Dôme	109,5	72,3	-37,2	-34,0%
Total personnel mis à disposition	3 199,5	3 725,7	526,2	16,4%
CCIR Auvergne-Rhône-Alpes	1 800,6	1 800,8	0,2	NS
Total CCI de la région	5 000,1	5 526,5	526,4	10,5%

Le tableau suivant montre les coûts de départs par nature :

L'essentiel de l'augmentation porte sur des licenciements pour suppression de postes dans plusieurs CCI, qui représentent 85,8% des coûts de départs, essentiellement la CCI Lyon Métropole (environ 1,7M€) et la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes (environ 1,8M€).

Il faut aussi noter la fin du dispositif des congés de transition au 30/06/2018.

Nature des départs hors charges (en K€)	Rectificatif 2018	Exécuté 2018	Ecart
CCART	277,6	321,6	44,0
Licenciement	4 343,7	4 743,8	400,1
Retraite	191,9	240,9	49,0
Congé de transition	186,9	220,3	33,4
Total coût des départs	5 000,1	5 526,5	526,4

- Effectifs (hors vacataires)

L'effectif total hors vacataires s'élève à 1636,9 équivalents temps plein, composé de 1510,5 permanents et 126,4 CDD.

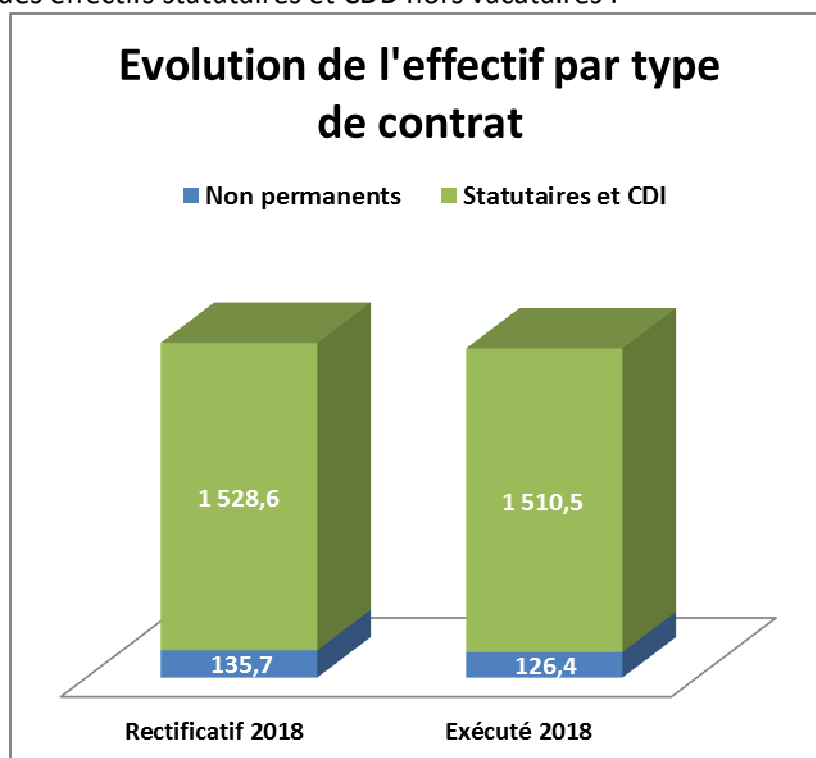
Le tableau ci-dessous montre la composition de l'effectif par CCI :

Effectifs 2018 (ETP)	Permanents	CDD	Total
CCI Ain	51,5	2,1	53,5
CCI Ardèche	41,1	3,9	44,9
CCI Drôme	96,1	14,8	110,8
CCI Nord Isère	60,8	2,2	62,9
CCI Grenoble	224,8	13,5	238,3
GEM	188,1	3,3	191,4
CCI Lyon Métropole	347,0	33,5	380,5
CCIL Villefranche et du Beaujolais	42,5	2,5	45,0
CCI Savoie	51,6	5,5	57,1
CCI Haute-Savoie	76,0	12,6	88,6
CCI Allier	52,5	1,0	53,5
CCI Cantal	27,0	2,9	29,9
CCI Haute Loire	30,4	0,7	31,1
CCI Puy de Dôme	97,9	5,2	103,1
Total personnel mis à disposition	1 387,0	103,5	1 490,5
CCIR Auvergne-Rhône-Alpes	123,5	22,9	146,4
Total CCI de la région	1 510,5	126,4	1 636,9

Le personnel statutaire représente 92,3 % de l'effectif hors vacataires et le personnel non permanent 7,7 %.

- ETP (hors vacataires) comparatif entre le rectificatif 2018 et l'exécuté 2018.

Evolution des effectifs statutaires et CDD hors vacataires :



Effectifs 2018 (ETP)	Rectificatif 2018	Exécuté 2018	Ecart
CCI Ain	60,9	53,5	-7,4
CCI Ardèche	46,2	44,9	-1,3
CCI Drôme	110,1	110,8	0,7
CCI Nord Isère	63,4	62,9	-0,5
CCI Grenoble	246,1	238,3	-7,8
GEM	197,4	191,4	-6,0
CCI Lyon Métropole	380,1	380,5	0,4
CCI Villefranche et du Beaujolais	46,1	45,0	-1,1
CCI Savoie	57,1	57,1	0,0
CCI Haute-Savoie	90,2	88,6	-1,6
CCI Allier	53,2	53,5	0,3
CCI Cantal	30,2	29,9	-0,3
CCI Haute Loire	31,3	31,1	-0,2
CCI Puy de Dôme	103,6	103,1	-0,5
Total personnel mis à disposition	1 515,9	1 490,5	-25,4
CCIR Auvergne-Rhône-Alpes	148,4	146,4	-2,0
Total CCI de la région	1 664,3	1 636,9	-27,4

Les effectifs de la région baissent de 27,4 ETP en 2018, soit -1,6%.

La baisse des ETP s'explique principalement par la diminution des effectifs de GEM en statut consulaire qui passent au statut privé de l'EESC, et par des décisions de suppression de postes dans les autres CCI.

Impôts et taxes (8 M€)

Il s'agit principalement des charges fiscales sur salaires pour un montant de 7,6 M€. Le reste correspondant aux impôts locaux.

Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation (6,5 M€)

Les dotations aux amortissements de 3 M€ sont conformes aux prévisions. Les dotations pour provisions s'élèvent à 3,5 M€ (détail ci-dessous).

CCI en K€	Allocation Ancienneté	Indemnité fin de Carrière	Provision pour licenciement	Provision dépréciation actif circulant	Provision dépréciation éléments financiers	Total
Ain		35	16			51
Allier		52	47			99
Ardèche		33	47			80
Cantal	3	17	24			44
Drôme		62	120			182
Grenoble		265	756			1 021
Lyon Métropole		227	702			929
Nord Isère		32	59			91
Savoie		43	257			300
Haute-Loire		25	100			125
Haute Savoie		59	23			82
Puy-de-Dôme	12	103	188			303
CCI région		95	151		67	246
Total Général	15	1 048	2 490	0	67	3 553

Autres charges d'exploitation (1,6 M€)

Les autres charges d'exploitation sont constituées essentiellement :

- des frais de collecte de la taxe d'apprentissage 2018 versés aux CCIT pour 428,3 K€
- des dépenses liées à l'activité du fonds social de toutes les CCI de la région pour 491K€
- des contributions diverses pour 218 K€, dont notamment des partenariats avec le salon des Entrepreneurs, le Printemps, Place d'échanges,
- Redevances, brevets, ... pour 422 K€
- Opérations interservices et divers pour 76 K€

3. Résultat financier (-200 K€)

Produits financiers (226 K€)

Les produits de placements de la trésorerie se sont élevés à 210 K€.

Une reprise sur provision pour dépréciation des titres financiers a été comptabilisée d'un montant de 16 K€.

Charges financières (426 K€)

Cela correspond aux intérêts d'emprunts pour 426 K€ :

- Emprunts CCIR pour 359 K€
- Emprunts Villefranche (Port, Aéroport et Martelet) pour 67 K€

4. Résultat exceptionnel (- 2,9 K€)

Produits exceptionnels (8,9 M€)

Ils sont constitués principalement :

- de la quote-part de subvention pour investissements pour 121 K€
- de la cession d'immobilisations pour 43 K€.
- d'une refacturation de la provision concernant les risques des CCIT sur la CMAC pour un montant de 8,7 M€

Charges exceptionnelles (11,9 M€)

Elles sont constituées principalement :

- de la provision concernant le risque CMAC pour 11,6 M€,
- de régularisation de subventions perçues d'un montant 207 K€
- de la valeur nette comptable des cessions d'immobilisation financières pour 11 K€

V – Analyse des opérations en capital

Emplois (4 464 K€)

Il s'agit notamment :

- de 1 525 K€ d'investissements incorporels composés, essentiellement des projets informatiques en cours sur la CCIR (GRC, Ammon, SIFI, CFE, Telecom, ..) pour 1 519 K€. En baisse de 305 K€ par rapport au budget rectifié.
- de 250 K€ d'investissements corporels composés :
 - de dépenses de réfaction au parc d'exposition de Villefranche (parking, électricité, sanitaires) pour 110 K€,

- de travaux d'aménagement et de taxe locale d'équipement correspondante, sur l'aéroport du Beaujolais pour 25 K€,
 - d'investissements Telecom et informatique pour 30 K€,
 - de dépenses pour la CCIR pour 85 K€ (1/3 aménagement bâtiment consulaire, 2/3 informatique et réseau télécom)
- de 178 K€ d'investissements mis en concession sur le port de Villefranche.
 - de 1 656 K€ d'investissements financiers composés d'ajustement des créances sociales long terme sur les CCIT (dont 1 370 K€ provenant de provisions sur le risque CCART).
 - de 849 K€ de remboursement d'emprunts.

Ressources (614 K€)

Nos ressources sont constituées principalement:

- de la capacité d'autofinancement de 604 K€,
- de cession des immobilisations pour 36 K€ (terrains cédés à la médecine du travail),
- de diminution de subvention d'investissement à recevoir sur des équipements du port pour - 32 K€.

VI - Analyse des principaux postes du bilan au 31 décembre 2018

1. Actif

CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes	Exécuté 2017	Exécuté 2018
Actif		
Immobilisations corporelles et incorporelles	32 098	31 157
Immobilisations financières	15 519	26 222
Immobilisations mises en concession	3 396	3 294
Créances	22 870	25 079
valeurs mobilières de placement	651	102
Disponibilités	20 974	13 705
Comptes de régularisation	211	161
Total Actif	95 721	99 721

Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent 31,2 M€.

Les immobilisations financières nettes atteignent 26,2 M€. L'augmentation de près de 11 M€ correspond aux nouveaux risques comptabilisés (CMAC, CCART).

Les immobilisations mises en concession s'élevant à 3,3 M€.

Actif circulant

Ce poste atteint 39,1 M€ en 2018, composé comme suit :

- Les stocks de terrains de l'activité aménagement de la CCIL du Beaujolais pour 1,5 M€.
- Les créances s'élèvent à 23,8 M€, déduction faite d'une provision pour dépréciation de l'actif d'un montant de 1,5 M€. Elles sont constituées :
 - de créances sur salaires et charges dues par les CCIT pour 12,8 M€ :

CCI (en K€)	Provision CET	Provision CP	Charges à Payer Vacataires	FIPHFP	Litiges	CCART	Heures Non Payées	Charges	TOTAL COMPTE 467830
AIN	120	75	14	2					211
ALLIER	461	66	12	6					545
ARDECHE	272	70		8					350
CANTAL	151	30	4	9					194
DROME	385	151	15	19			9	32	611
GRENOBLE	4 183	575	135	90	72				5 055
NORD ISERE	113	50	8	11	29			7	218
HAUTE LOIRE	107	27	8						142
LYON Metropole	3 062	622	47	106	150			98	4 085
PUY DE DOME	655	59	18	5,000					737
SAVOIE	60	290		10					360
HAUTE SAVOIE	141	116		9					266
TOTAL	9 710	2 131	261	275	251	0	9	137	12 774

- de créances clients pour 1,4 M€.
- de créances diverses pour 9,6 M€ (dont : 1,9 M€ de produits à recevoir TFC 2015, 1,5 M€ de subvention à recevoir et 5,5 M€ de créances sur les CCIT...).

- La trésorerie s'élève à 13,8 M€. Elle est constituée essentiellement de livrets associatifs, de comptes à terme et de comptes courants.

2. Passif

CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes	Exécuté 2017	Exécuté 2018
Passif		
Ecart d'ouverture - Report à nouveau	30 846	29 554
Résultat de l'exercice	-1 293	-3 832
Subventions d'investissement	1 303	1 149
Provisions	17 089	29 141
Emprunts et dettes financières	13 962	13 114
Autres dettes	33 798	29 404
Comptes de régularisation	15	1 191
Total Passif	95 721	99 721

Fonds propres

Ils s'élèvent à 25,7 M€, dont 3,8 M€ de perte sur l'exercice.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 29,1 M€ et sont constituées pour l'essentiel d'IFC, d'allocations d'ancienneté, du risque CMAC et CCART et de provisions pour travaux de la CCIL du Beaujolais et de provisions de restructuration pour la CCI de région, dont voici le détail.

CCI (en K€)	IFC	AA	CMAC	CCART	Restructuration	Restructuration Travaux	TOTAL
Ain	333	67	191	16			607
Allier	473	105	664	47			1 289
Ardèche	329	73	333	47			782
Cantal	174	33	66	24			297
Drome	671	122	841	41	79		1 754
Grenoble	3 511	502	2 497	700	56		7 266
Haute Loire	251	50	302	100			703
Nord Isère	338	66	270	59			733
Lyon Métropole	2 877	477	2 531	113	590		6 588
Puy de Dôme	950	197	567	188			1 902
Savoie	393	80	189	14	243		919
Haute Savoie	597	125	555	23			1 300
CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes	1 268	221	2 588	145	7	773	5 002
Total	12 165	2 118	11 594	1 515	975	773	29 141

Dettes

L'endettement de la CCI de région s'élève à 43,7 M€.

Les emprunts et dettes financières représentent 13,1 M€ :

- Crédit Agricole du Sud-Est : 7,8 M€.
- Société Générale (CNRCC) : 0,3 M€.
- Dexia ex CCIR Auvergne : 0,2 M€
- Société Générale Villefranche : 3 M€
- Ligne de crédit ex Auvergne : 0,5 M€
- Autres dettes financières (dont Effort Construction CCIT, Dépôts...) : 1,3 M€.

Les autres dettes s'élèvent à 30,6 M€:

- 22,2 M€ de dettes fiscales et sociales.
- 4,2 M€ de dettes fournisseurs et de dettes sur immobilisations.
- 4,2 M€ de dettes diverses : subventions reçues des partenaires à reverser à des tiers, dépenses d'activité du fonds social 2018 à rembourser aux CCIT et montant de la ressource fiscale attendu selon la reconstitution du FFCCIR.

VII - Analyse du fonds de roulement au 31 décembre 2018

1. CCIR hors CCIL

CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes (hors CCIL) (K€)	BE 2017 CCIR	BR 2018 CCIR	BE 2018 CCIR
Capitaux propres	15 888	15 656	12 516
Subventions d'investissement			
Provisions pour R & C	15 938	15 112	18 767
Provisions pour actif circulant	2 693	2 693	1 260
Emprunts et dettes financières	10 679	9 140	10 029
Passif	45 199	42 602	42 571
Actif immobilisé	36 583	37 081	37 743
Stocks et en-cours	6		6
Actif	36 589	37 081	37 749
Fonds de Roulement Brut	8 616	5 521	4 828
Retraitement	-2 699	-2 693	-1 266
Fonds de Roulement Net	5 917	2 828	3 562

Le fonds de roulement 2018 pour la CCIR (hors CCIL) est de 4,8 M€ soit 3,7 M€ de moins par rapport à 2017 correspondant au déficit budgétaire de l'année. Il s'agit de 3,3 M€ de provisions CMAC et le reste en dotations aux d'amortissements. Le fonds net après retraitement s'élève à 3,6 M€, soit 1,8 mois de charges.

2. CCIL

CCIL du Beaujolais (K€)	BE 2017 CCIL	BR 2018 CCIL	BE 2018 CCIL
Capitaux propres	13 665	13 802	13 205
Subventions d'investissement	1 303	1 200	1 149
Provisions pour R & C	1 151	1 091	1 370
Provisions pour actif circulant	219	219	213
Emprunts et dettes financières	3 283	3 077	3 085
Passif	19 621	19 389	19 022
Actif immobilisé	14 431	13 353	13 925
Stocks et en-cours	1 469	1 829	1 475
Actif	15 900	15 183	15 400
Fonds de Roulement Brut	5 190	6 035	5 097
Retraitement	-1 688	-2 048	-1 688
Fonds de Roulement Net	3 502	3 988	3 409
dont Fonds de Roulement net PORT	2 867	3 072	3 200

Le fonds de roulement 2018 pour la CCIL est de 5 M€ soit 0,1 M€ de moins par rapport à 2017 correspondant au déficit budgétaire. Le fonds net après retraitement s'élève à 3,4 M€ (dont 3,2 pour le Port), soit 6,2 mois de charges.